

**COMPTE-RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 12 avril 2022 – résultats des votes -**

-----

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 12 avril à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Dolomieu s'est réuni, salle du Conseil municipal à la Mairie, sous la Présidence de son Maire en exercice Madame Delphine HARTMANN,

Date de convocation : mercredi 6 avril 2022

Avant de procéder à l'appel des membres, Madame le Maire accueille Mme Brigitte VILLEREZ, nouveau membre de la liste « Dolomieu 2020 » appelé à siéger au conseil municipal, en raison de la démission de Mme Agnès HERPHELIN le 16 mars 2022, ainsi que du suivant de la liste : M. Philippe RAULT, qui a quitté la Commune de Dolomieu.

Etai<sup>ent</sup> présents : Mmes et Mrs Chrystelle SAUBIN, Magali BERRUYER, Luc BLANCHET, Aurélie CHARREL (Adjoints), Claude MOUNIER, Séverine AMANN, Catherine PORLAN, Jérôme SPRIET, Angélique VIDEAU (conseillers municipaux délégués), Jean-Michel ALLAGNAT, Rémi CHAVANON, Joseph SINEYEN, Noémie FRANCHELLIN, Karine ROVIRA, Monique MARIE, Sylvie COSTA, Claude CHARVET, Brigitte VILLEREZ.

Etai<sup>ent</sup> absents et excusés :

Jean-Claude LABROSSE a donné pouvoir à Monique MARIE

Jean-Paul BONNETAIN a donné pouvoir à Sylvie COSTA

Didier FREMY a donné pouvoir à Brigitte VILLEREZ

Thierry LACROIX a donné pouvoir à Delphine HARTMANN

Les conseillers présents sont 19 à l'ouverture de la séance sur un nombre de 23. Ayant atteint le quorum, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation du secrétaire de séance parmi les conseillers, à savoir Mme Séverine AMANN.

Ordre du jour :

- Procès-verbal de la réunion du 8 mars 2022
- Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations
- Intégration nouvel élu dans commissions
- Compte de gestion 2021 de Mme le Receveur municipal
- Compte administratif 2021
- Affectation définitive du résultat de fonctionnement 2021
- Contrat OGEC 2021/2022
- Subventions 2022 aux Associations
- T.E.38 : Tranche 4 éclairage public
- Informations diverses : point sur les commissions de chaque adjoint
- Questions diverses

- **Délibération n°20220412- 22 : Intégration nouvel élu dans les commissions municipales**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment en ses articles L.2123-20 et suivants ;

Vu la délibération N° 2020-26 en date du 10 juillet 2020, portant la composition des commissions municipales

Vu la délibération n° 2021-45 en date du 14 décembre 2021 portant réorganisation des commissions municipales

Vu les arrêtés 2021-ADMGO9 et 2021-ADMG10 en date du 4 janvier 2022 nommant 2 conseillers municipaux délégués supplémentaires

Vu la délibération n°20220112-02 en date du 12 janvier 2022 actualisant la composition des commissions municipales

Considérant la demande d'intégration d'un nouveau membre du conseil municipal, et la demande de modification d'un autre,

Madame le Maire propose la nouvelle constitution des commissions municipales comme suit :

<p><b>1<sup>ère</sup> adjointe : Chrystelle SAUBIN</b> Commission finances -vie économique – ressources humaines – vie associative</p>	<p><b>Membres :</b> Catherine PORLAN conseillère déléguée aux sports, Séverine AMANN, Claude MOUNIER, Rémi CHAVANON, Joseph SINEYEN, Jean-Claude LABROSSE, Didier FREMY, Angélique VIDEAU, Thierry LACROIX</p>
<p><b>2<sup>ème</sup> adjointe : Magali BERRUYER</b> Commission environnement – communication – vie culturelle</p>	<p><b>Membres :</b> Angélique VIDEAU, conseillère déléguée à la culture + relations avec le Comité de Jumelage Catherine PORLAN, Rémi CHAVANON, Jérôme SPRIET, Sylvie COSTA, Brigitte VILLEREZ</p>
<p><b>3<sup>ème</sup> adjoint : Luc BLANCHET</b> Commission travaux – sécurités - urbanisme</p>	<p><b>Membres :</b> Claude MOUNIER conseiller délégué aux bâtiments et à la voirie Jean-Michel ALLAGNAT, Joseph SINEYEN, Jean-Claude LABROSSE, Didier FREMY, Claude CHARVET</p>
<p><b>4<sup>ème</sup> adjointe : Aurélie CHARREL</b> Commission jeunesse – vie scolaire – restauration collective – santé – actions sociales – animations/fêtes</p>	<p><b>Membres :</b> Séverine AMANN, conseillère déléguée aux solidarités (santé, actions sociales) Jérôme SPRIET, conseiller délégué aux animations /fêtes + relations avec le Comité des Fêtes Noémie FRANHELLIN, Karine ROVIRA, Monique MARIE, Claude CHARVET</p>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à L'UNANIMITE** :

- **APPROUVE** la modification des commissions, en tenant compte de la demande d'intégration du nouvel élu et de la modification exprimée par Monsieur Didier FREMY.
- **AUTORISE** le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération.

• **Délibération n°20220412- 23 : Compte de gestion 2021 de Mme le Receveur municipal**

Madame l'Adjointe aux Finances propose d'approuver le compte de gestion exposé ci-dessous, dressé pour l'exercice 2021 par Madame la Trésorière municipale, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, Madame le Maire :

SECTION	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2021	RESULTAT NET DE L'EXERCICE 2021	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
INVESTISSEMENT	1 637 007,17 €	1 637 007,17 €	- 1 694 758,87 €	- 57 751,70 €
FONCTIONNEMENT	474 472,12 €	474 472,12 €	367 793,83 €	367 793,83 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2021 dressé par Madame la Trésorière municipale ;
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

• **Délibération n°20220412- 24 : Compte administratif année 2021**

Madame l'Adjointe aux Finances présente aux membres du Conseil municipal le compte administratif 2021 arrêté comme suit :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses (a) ou déficit	Recettes (b) ou excédent	Dépenses (c) ou déficit	Recettes (d) ou excédent
Opérations de l'exercice	1 418 186.33 €	1 785 980.16 €	3 460 732.03 €	1 765 973.16 €
Résultats de l'exercice (b-a) et (d-c)		367 793.83 €	- 1 694 758.87 €	
Résultats reportés		0,00		1 637 007.17 €
Résultats cumulés		367 793.83 €		- 57 751.70 €
RESULTATS définitifs à la clôture de l'exercice		367 793.83 €		- 57 751.70 €
Restes à réaliser de l'exercice 2021			1 340 065.00 €	660 700.00 €

RECAPITULATIF DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+CM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	496 196,00	414 366,61	0,00	0,00	81 829,39
012	Charges de personnel, frais assimilés	779 526,95	758 670,56	0,00	0,00	20 856,39
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	233 844,05	213 957,85	0,00	0,00	19 886,20
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 509 567,00</b>	<b>1 386 995,02</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>122 571,98</b>
66	Charges financières	24 850,00	24 823,31	0,00	0,00	26,69
67	Charges exceptionnelles	634,00	0,00	0,00	0,00	634,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	1 155,00	1 155,00			0,00
022	Dépenses imprévues	5 000,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 541 206,00</b>	<b>1 412 973,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>128 232,67</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	189 817,00				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	5 250,00	5 213,00			37,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>195 067,00</b>	<b>5 213,00</b>			<b>189 854,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 736 273,00</b>	<b>1 418 186,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>318 086,67</b>
<b>Pour information</b>		(3) <b>0,00</b>				
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>						

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+CM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	11 500,00	11 674,55	0,00	0,00	-374,55
70	Produits services, domaine et ventes div	184 674,00	201 471,94	0,00	0,00	-16 797,94
73	Impôts et taxes	1 204 497,00	1 048 011,13	0,00	0,00	156 485,87
74	Dotations et participations	309 600,00	489 587,13	0,00	0,00	-179 987,13
75	Autres produits de gestion courante	26 000,00	34 910,81	0,00	0,00	-8 910,81
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 736 271,00</b>	<b>1 785 955,56</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-49 584,56</b>
76	Produits financiers	2,00	2,80	0,00	0,00	-0,60
77	Produits exceptionnels	0,00	122,00	0,00	0,00	-122,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 736 273,00</b>	<b>1 785 980,16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-49 707,16</b>
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 736 273,00</b>	<b>1 785 980,16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-49 707,16</b>
<b>Pour information</b>		(3) <b>0,00</b>				
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>						

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	20 000,00	7 950,00	0,00	12 050,00
204	Subventions d'équipement versées	11 000,00	7 416,00	0,00	3 584,00
21	Immobilisations corporelles	703 109,00	460 491,73	77 585,00	157 032,27
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	220 000,00	94 990,83	125 000,00	9,17
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>2 857 540,00</b>	<b>1 686 100,38</b>	<b>1 137 480,00</b>	<b>33 959,62</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>3 811 649,00</b>	<b>2 264 948,94</b>	<b>1 340 065,00</b>	<b>206 635,06</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	196 702,00	196 440,35	0,00	261,65
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
820	Dépenses imprévues	0,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>196 702,00</b>	<b>196 440,35</b>	<b>0,00</b>	<b>261,65</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>4 008 351,00</b>	<b>2 461 389,29</b>	<b>1 340 065,00</b>	<b>206 896,71</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	999 400,00	999 342,74		57,26
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>999 400,00</b>	<b>999 342,74</b>		<b>57,26</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>5 007 751,00</b>	<b>3 460 732,03</b>	<b>1 340 065,00</b>	<b>206 953,97</b>
	<b>Pour information</b>	(2)	0,00		
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	871 486,00	145 265,00	610 700,00	115 531,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	515 500,00	0,00	0,00	515 500,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	115 536,00	0,00	0,00	115 536,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 502 532,00</b>	<b>145 265,00</b>	<b>610 700,00</b>	<b>746 567,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	140 272,71	141 077,18	0,00	8 195,53
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	474 472,12	474 472,12	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	603,12	0,00	-603,12
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>1 199 467,00</b>	<b>1 004 555,74</b>	<b>660 700,00</b>	<b>189 911,26</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 370 743,83</b>	<b>1 765 973,16</b>	<b>660 700,00</b>	<b>944 078,67</b>
	<b>Pour information</b>	(2)	1 637 007,17		
	<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 176 276,83</b>	<b>781 417,42</b>	<b>660 700,00</b>	<b>754 159,41</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	18 817,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	5 250,00	5 213,00		37,00
041	Opérations patrimoniales (1)	999 400,00	999 342,74		57,26
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>1 199 467,00</b>	<b>1 004 555,74</b>	<b>660 700,00</b>	<b>189 911,26</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 370 743,83</b>	<b>1 765 973,16</b>	<b>660 700,00</b>	<b>944 078,67</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, en l'absence de Madame le Maire,  
**A L'UNANIMITE :**

- APPROUVE le compte administratif 2021 tel que présenté ci-dessus.

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Délibération n°20220412- 25 : Affectation définitive du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021</b></li></ul>
--

Le Conseil municipal a adopté le 8 mars 2022 par délibération n° 20220308-09 la reprise anticipée du résultat d'exploitation excédentaire prévisionnel de l'exercice 2021 d'un montant de 367 793.83 euros pour l'affecter en totalité en recette d'investissement au compte 1068-excédents capitalisés.

Au vu du compte administratif et du compte de gestion dressés pour l'exercice 2021, il s'avère que le résultat d'exploitation prévisionnel est identique au résultat définitif.

Madame l'Adjointe aux Finances propose en conséquence d'affecter au budget primitif 2022 le résultat définitif d'exploitation excédentaire de l'exercice 2021 d'un montant de 367 793.83 euros.

- En recette d'investissement, au compte 1068 - excédents capitalisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

- **DECIDE** d'affecter au budget primitif 2022 le résultat définitif d'exploitation excédentaire de l'exercice 2021 d'un montant de 367 793.83 euros en recette d'investissement, au compte 1068 - excédents capitalisés.
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Délibération n°20220412- 26 : Contrat d'Association Ecole Privée des Forges Sacré Cœur année 2021/2022</b></li></ul>
---

Exposé Mme Aurélie Charrel

En application de la circulaire n°85.105 du 13 mars 1985, la Commune de Dolomieu s'est engagée à prendre en charge les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association de l'école privée mixte de Dolomieu.

Par convention, il est précisé les dépenses de fonctionnement prises en considération des classes élémentaires (cours préparatoire, cours élémentaires 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> année, les cours moyens 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> année), et la classe enfantine pour l'année 2021 ; il est par ailleurs déterminé le coût moyen d'un élève de l'école élémentaire publique mixte de Dolomieu pour les classes primaires et d'un élève de l'école maternelle publique de Dolomieu pour la classe enfantine.

D'autre part, est pris en considération le nombre d'élèves inscrits tant dans les écoles publiques qu'à l'école privée à la statistique officielle de la rentrée scolaire de l'année considérée.

Le Maire informe le Conseil municipal du projet de convention établi pour l'année scolaire 2021-2022.

Le montant des frais de fonctionnement de l'école privée des Forges Sacré-Cœur concernée, établi sur la base des frais de fonctionnement des classes correspondantes des écoles publiques, s'élève à la somme globale de **11 059.22 €**.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, **A L'UNANIMITE** :

- **APPROUVE** la convention établie entre la Commune de Dolomieu et Monsieur le Président de l'OGEC ST HUGUES EN DAUPHINE, gestionnaire de ladite école – annexe 1 –
- **AUTORISE** le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération

**• Délibération n°20220412- 27 : Subventions 2022 aux Associations**

Madame Chrystelle SAUBIN, Adjointe en charge de la Commission « finances – vie économique – ressources humaines- vie associative » présente à l'Assemblée les demandes de subventions reçues ainsi que les propositions d'attribution suivant les critères retenus par les membres de la Commission, dans la limite des crédits votés au budget primitif, selon le tableau ci-joint :

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	2 022	2022
	demandé	proposition au CM
<b>CULTUREL</b>		
APEL associations parents d'élèves	3 000 €	2 000 €
Betso na betso	0 €	0 €
Chorale "A tout cœur"	pas demandé	0 €
Foyer des jeunes FJEP Dolomieu	pas demandé	0 €
GHCD groupe historique Dolomois	pas demandé	0 €
Comité de jumelage "Dolomieu Agordo"	pas demandé	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 000 €</b>	<b>2 000 €</b>
<b>LOISIRS</b>		
ACCA	500 €	400 €
Comité des fêtes	8 100 €	2 500 €
JIP (jachères/ insectes pollinisateurs)	500 €	500 €
Sou des écoles	4 200 €	4 200 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 300 €</b>	<b>7 600 €</b>
<b>SOCIAL</b>		
ADMR	1 200 €	1 200 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 200 €</b>	<b>1 200 €</b>
<b>SPORTS</b>		

Balade Dolomoise	pas demandé	0 €
Basket Club Faverges Dolomieu	3 500 €	3 500 €
Boxing Club Dolomieu	pas demandé	0 €
JMG Country	300 €	300 €
JUDO (Ass école de judo)	7 000 €	3 500 €
Tennis Club Dolomieu	pas demandé	0 €
Terpsichor Danse	1 300 €	500 €
Union cycliste Dolomieu	400 €	400 €
Union sportive Dolomieu	4 000 €	4 000 €
Zumba	pas demandé	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 500 €</b>	<b>12 200 €</b>
<b>EXTERIEURS</b>		
Ass jeunes sapeurs pompiers de Saint Chef		350 €
Batterie fanfare Veyrins		250 €
Maison des pratiques musicales		400 €
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>1 000 €</b>
	<b>2022 demandé</b>	<b>2022 ACCORDE</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>34 000 €</b>	<b>24 000 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **A LA MAJORITE** (Mme Sylvie Costa, présidente de l'ADMR et M. Claude Charvet co -Président de Terpsichor'Dance ne prennent pas part au vote) :

- **APPROUVE** le montant des subventions telles que définies ci-dessus
- **DECIDE** d'attribuer, au titre de l'année 2022, les subventions ci-dessus répertoriées pour un montant total de 24 000€
- **AUTORISE** le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération

• **Délibération n°20220412- 28 : T.E. 38 : Tranche 4 Eclairage public**

Exposé Mme Magali Berruyer

Après avoir rappelé la réalisation de la TROISIEME tranche de travaux d'éclairage public validée par délibération n° 2021-15 du Conseil municipal en date du 13 avril 2021 ainsi que le transfert, au TE 38, de la compétence optionnelle relative aux installations et réseau d'éclairage public par délibération n° 2020-48 du 10 novembre 2020, Madame le Maire présente au Conseil municipal le plan de financement prévisionnel d'une QUATRIEME tranche de travaux d'éclairage public dénommée « **Commune de Dolomieu - Affaire n° 22-002-148 - EP - Rénovation tranche 4** », que le TE 38 envisage de faire réaliser dès lors que les financements seront acquis.

Ainsi, après étude par TE 38, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel T.T.C. de l'opération est estimé à : 56 700 €  
Le montant total des financements externes s'élève à : 20 925 €

La participation aux frais de TE38 s'élève à : 2 025 €  
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 33 750 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif ;
- de la contribution correspondante à TE38.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **A L'UNANIMITE** :

- **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :
  - Prix de revient prévisionnel : **56 700 €**
  - Financements externes : **20 925 €**
  - Participation prévisionnelle : **35 775 €**  
(Frais TE38 + Contribution aux investissements)
- **PREND ACTE** de sa participation aux frais de TE38 d'un montant de : 2 025 €
- **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : 33 750 €
- **PRECISE** que les dépenses seront inscrites au budget communal.

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Dolomieu, le 19/04/2022

Le Maire,  
Delphine HARTMANN



